

Conclusions

L'industrie canadienne des minéraux et des métaux devrait retirer d'importants avantages de l'Accord. L'extraction et la transformation des minéraux et des métaux est depuis longtemps un aspect vital du développement économique national et régional, depuis que les prospecteurs et les entrepreneurs explorent le pays à la recherche des matières premières nécessaires pour desservir les marchés d'exportation et le marché intérieur en pleine croissance. Aujourd'hui, l'industrie demeure en grande partie axée sur les exportations.

L'Accord vient à point nommé pour l'industrie des minéraux et des métaux, non seulement au Canada mais également aux États-Unis. Au cours des 15 dernières années, et tout particulièrement depuis cinq ans, l'industrie a été secouée par une vive concurrence internationale, et a dû faire face à une surabondance mondiale de l'offre et à un fléchissement général des prix. Les producteurs canadiens et étrangers ont pris de vigoureuses mesures afin de réduire les coûts d'extraction et de transformation, de rationaliser leurs activités et de s'adapter à l'intensification des échanges internationaux. La libéralisation des échanges dans le domaine des minéraux et des métaux, tant en Amérique du Nord que dans le monde entier, au moment où se déroulent les négociations commerciales multilatérales, contribuera dans une large mesure à compléter ce processus de rationalisation et d'adaptation de même qu'à garantir la position du Canada sur les marchés mondiaux des minéraux.

Les avantages découlant du libre-échange bilatéral dans le domaine des minéraux et des métaux s'étendront à la plupart des régions du Canada, surtout celles qui disposent d'abondantes ressources hydro-électriques nécessaires pour transformer certains minéraux ainsi que celles qui disposent d'installations de traitement et de minéraux particuliers. Ces avantages se traduiront par la hausse des revenus, des bénéfices, des investissements et de la production. Sur le plan des minéraux, le Canada réalisera des gains dans l'industrie du fer et de l'acier, des métaux non ferreux et pour un éventail de minéraux non métalliques. Pour le secteur dans son ensemble, les plus importants éléments de l'Accord sont le mécanisme de règlement des différends et la suppression des droits de douane. Parmi les autres éléments importants, notons l'amélioration des droits et des obligations concernant les normes techniques et la facilité accrue qu'auront les gens d'affaires s'occupant de biens et de services d'obtenir une autorisation de séjour temporaire.

L'Accord ne modifiera en rien la capacité des Canadiens de gérer leurs ressources minérales. Il incombe aux provinces et aux territoires de déterminer le rythme et les conditions de l'exploration, de la mise en valeur et de l'exploitation des minéraux. Les engagements et les obligations concernant les investissements ne devraient pas altérer les taux de propriété canadienne et étrangère de l'industrie des minéraux et des métaux du Canada.